

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 08 décembre 2025



Présents : Valérie BENOIT, Myriam CHABRAT, Karine CHAULET, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Yannick IVAIN DEBOUCHAUD, Cédric LEVÉ, Florence MIELLE, Sylvain MONNIAUD, Philippe RABAUX.

Absents : Adeline BERNIER procuration à Cédric LEVÉ, Gilles BUFFET procuration à Isabelle GAGO, Chloë DOREY procuration à Valérie BENOIT, Franck MICHEA procuration à Sylvain MONNIAUD

Secrétaire : Valérie BENOIT

La séance est ouverte à 19 heures.

Approbation du procès-verbal du 03.11.2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 03 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Tarification périscolaire

Le tarif de fourniture des repas scolaires a été revu à la hausse en juin 2025, par le prestataire SHCB. Cette augmentation est absorbée depuis cette date par la commune. Il est proposé de réévaluer, à compter du 1^{er} janvier 2026, le taux à l'effort permettant de calculer les tarifs suivant les quotients familiaux.

Le taux passe de 0,48 % à 0,49 %.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Recrutement de vacataires pour le recensement

Le prochain recensement de population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. Il est proposé au conseil municipal de recruter deux agents vacataires.

Les deux agents sont Mme Fabienne LAPICHE et Mr Pierre HENRIAT.

Devis de remplacement du moteur de volée de la grosse cloche

Le moteur de volée de la grosse cloche de l'église est hors service. Un devis a été réalisé par l'entreprise SARL Jean-Marie FROTEY. L'association RESTAUREM propose de participer à hauteur de 999,60 € TTC, le reste à charge pour la commune est de 146,40 € TTC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal tient sincèrement et chaleureusement à remercier tous les membres de l'association RESTAUREM, sans qui ces travaux ne seraient pas possibles.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Il est proposé de faire évoluer un adjoint administratif en agent administratif principal 2^{ème} classe. Cet emploi est équivalent à la catégorie C.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dates à retenir :

- Cérémonie des vœux **17 Janvier 2026 à 11h00** à la Salle du Vernois
- Soirée Théâtre du Comité des Fêtes, **24 janvier 2026** à la Salle du Vernois

Informations diverses

- La Poste nous informe que plusieurs boîtes aux lettres n'ont pas de nom et que la distribution du courrier devient très compliquée. Depuis le décret du 29 juin 1979, les propriétaires doivent avoir une boîte aux lettres normalisée qui affiche le nom de l'habitant et le numéro du logement.

- La boite aux lettres du Père Noël reçoit beaucoup de courrier, malheureusement, certaines enveloppes ne contiennent que le prénom des enfants, ne nous permettant pas de pouvoir faire répondre le Père Noël 😞. N'hésitez pas à nous faire connaître au besoin.
- AFFOUAGES 2025 => Inscriptions en Mairie jusqu'au 23 décembre 2025.
- Le secrétariat de Mairie sera fermé du 22 décembre 2025 au 28 décembre 2025, ainsi que le vendredi 02 janvier 2026.

La séance est levée à 20h30.

Le recensement de la population se déroulera dans notre commune du 15 janvier au 14 février 2026.

Se faire recenser est un geste civique, utile à tous, simple et sûr.

C'est utile

Le recensement permet notamment de déterminer la dotation financière annuelle versée par l'État à la Commune ainsi que d'ajuster l'action publique en fonction des besoins.

C'est simple

Afin que vous puissiez vous faire recenser en ligne, un courrier indiquant vos identifiants de connexion sera déposé dans votre boîte aux lettres. Dans le cas où vous ne pourriez pas satisfaire à vos obligations par Internet, les questionnaires papier à compléter vous seront remis par vos agents recenseurs.

Vos agents recenseurs



Fabienne LAPICHE



Pierre HENRIAT

Merci de leur réservé le meilleur accueil

C'est sûr

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.

Encore plus simple, le recensement sur Internet

On a tous à y gagner !

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à vos agents recenseurs, à votre mairie ou vous rendre sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr